

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
13/05/2022Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 4
Nombres de membre Absents : 7
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 6Date Affichage
13/05/2022

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N, LAUBRAY. J, VAILLS S.

Absents excusés : CORREIA J. J MIRAN P, : PICHEYRE V, DOMINGO J. D

Absents : BADIE F., PUJOL D., BRILLIARD M.

Procurations : PICHEYRE V. à DABOUIS N., DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs

Objet de la Délibération**INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE COUPES D AFFOUAGE**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la coupe d'affouage pour l'exercice 2022 par l'ONF pour la :

-forêt de Formiguères des parcelles N° 1 à 42.

-forêt de Villeneuve la parcelle N° 12

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes ci-dessus,

DEMANDE que les coupes soient délivrées à la commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'Agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen utilitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

DESIGNE à cet effet, les 6 garants suivants :

Foret de Formiguères :

-M. Pierre Henry GALANO
-M. Michel SOUBIELLE
-M. Alain MIRAN

Forêt de Villeneuve

-M. Jean David DOMINGO
-M. Jean-Paul BATAILLE
-M. Hervé BATAILLE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19 mai 2022

Le Maire,
P. PETITQUEUX

